



MINISTÈRE DE
L'ÉCONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA
RELANCE

Direction générale des
douanes et droits indirects

MINISTÈRE DE
L'ÉCONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA
RELANCE

Direction générale de la
concurrence, de la
consommation et de la
répression des fraudes

MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de
l'alimentation

MINISTÈRE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Direction générale des
infrastructures, des transports
et de la mer

NOTE AUX OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES :

MISE EN SERVICE DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE FRANCE SESAME

LE 17 NOVEMBRE 2021

I. Finalités de la plateforme numérique FRANCE SESAME : optimiser et fluidifier le passage aux frontières frontière de la marchandise.

A. Enjeux stratégiques et finalités opérationnelles de FRANCE SESAME

La création d'un point de contact unique numérique aux frontières, repris sous le nom de marque FRANCE SESAME, figure parmi les principales mesures du plan gouvernemental d'amélioration de la performance de la logistique en France, présenté le 16 septembre 2019 par le Premier ministre, dans le prolongement du rapport « Hémar et Daher » sur la compétitivité de la chaîne logistique française.

La création d'un point de contact unique numérique aux frontières fait à ce titre partie des mesures mises en place pour développer et renforcer la logistique française, annoncées lors du premier Comité interministériel de la logistique (CILOG) du 8 décembre 2020.

FRANCE SESAME est également une composante à part entière de la nouvelle stratégie nationale portuaire présentée par le Premier ministre lors du Comité interministériel de la mer (CIMER) du 22 janvier 2021 au Havre¹.

Le déploiement de la plateforme de services numériques FRANCE SESAME doit en effet contribuer à faire des ports français un carrefour logistique stratégique, en offrant des solutions permettant de simplifier les formalités administratives liées au passage aux frontières des marchandises importées en France².

La conception et la mise en œuvre de FRANCE SESAME sont portées au sein d'un projet interministériel français associant la DGDDI (Direction Générale des Douanes et Droits Indirects), la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation), la DGCCRF (Direction générale de

¹ <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-portuaire-snp>

² Contrôles documentaires et physiques exercés par la DGAL, la DGCCRF et la DGDDI

la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes) et la DGITM (Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer).

Concrètement, cette plateforme régaliennne vise à fluidifier et à améliorer la lisibilité du passage aux frontières pour l'ensemble des opérateurs économiques (transitaires, représentants en douane enregistrés, importateurs) et des autorités compétentes, grâce à la mise à disposition de services numériques essentiels pour la gestion des formalités et contrôles administratifs sur les importations de marchandises décrits au point I.B de la présente note.

B. Périmètre de FRANCE SESAME

FRANCE SESAME couvre les formalités administratives et les contrôles administratifs réalisés à la frontière, relatifs aux **marchandises** (animaux vivants, produits d'origine animale, végétaux et produits végétaux et autres objets présentant un risque phytosanitaire, aliments pour animaux, denrées alimentaires d'origine non-animale) **soumises** avant leur mise en libre pratique (ou avant placement sous tout autre régime douanier) sur le territoire de l'Union européenne :

- à des contrôles vétérinaires, sanitaires ou phytosanitaires ;
- à des contrôles de conformité aux normes de commercialisation des fruits et légumes ;
- à des contrôles du respect des critères de l'UE relatifs à l'agriculture biologique.

C. Déploiement de FRANCE SESAME

Le bouquet de services numériques de FRANCE SESAME est disponible pour les opérateurs des grands ports maritimes du Havre, de Dunkerque et de Marseille à compter du **17 novembre 2021**.

II. L'offre de services de la plateforme numérique FRANCE SESAME : un bouquet de services numériques essentiels aux opérateurs économiques.

Le 17 novembre 2021, FRANCE SESAME met à disposition de ses utilisateurs les services numériques suivants :

- Service de « **Suivi en temps réel** » qui permet à ses utilisateurs de visualiser en temps réel l'état d'avancement des formalités et contrôles administratifs liés au passage aux frontières des marchandises relevant du périmètre de FRANCE SESAME.
- Service de prise de « **Rendez-vous** » qui permet à ses utilisateurs de programmer les rendez-vous nécessaires à la réalisation des contrôles d'identité et physiques liés au passage aux frontières de ces marchandises.
- Service de gestion d'un « **Dossier d'Import Numérique** » qui permet à ses utilisateurs de visualiser, de télécharger les formalités administratives liées au passage aux frontières de ces marchandises.

- Service de « **Notifications** » qui permet à ses utilisateurs de recevoir des notifications en temps réel (par SMS, mél, ou via la plateforme) sur les formalités liées au passage aux frontières de ces marchandises, et ainsi d'effectuer les démarches et les actions nécessaires le cas échéant.

Toute la documentation sur l'offre de services, ainsi que les guides d'utilisation sont disponibles sur la page FAQ du portail FRANCE SESAME.

III. Accéder à la plateforme FRANCE SESAME : un accès simple et sécurisé, via Internet.

Accessible via le portail Internet <http://france-sesame.gouv.fr/>, donnant accès à un espace personnel sécurisé permettant la navigation parmi tous les services numériques, FRANCE SESAME est interconnectée aux systèmes d'information publics³ nécessaires à l'accomplissement des formalités administratives aux frontières.

Afin de se connecter à FRANCE SESAME, l'opérateur économique doit posséder un compte « douane.gouv.fr », lié à son entreprise.

La procédure de création de compte est consultable sur le document « *Procédure de création de compte et de connexion* » disponible sur le [portail FRANCE SESAME](#).

³ Notamment DELTA (SI dédié au dédouanement), TRACES-NT (SI délivrant les documents sanitaires communs d'entrée et les certificats d'inspection biologique), SORA F&L (SI délivrant les certificats relatifs aux normes de commercialisation des fruits et légumes).